

des différents groupes oppositionnels doit se faire. En France, aucun des groupes communistes ne pourrait être exclu de cette confrontation. A cet effet, la Gauche Communiste Internationale devrait adresser aux groupements adhérant à l'ancienne Communauté de Travail de Berlin, au Cercle Communiste démocratique, à la Fédération Indépendante de l'Est, un appel, ainsi qu'aux autres groupements de ce genre. Une revue internationale de discussion devrait être créée, englobant des représentants de ces organisations. Cette discussion servirait de préparation à la réunion d'un Congrès international des groupement communistes.

IV. En Belgique, l'obstacle à la réunion des deux tronçons du communisme de gauche se trouve être levé par la nouvelle orientation de l'Opposition Internationale de Gauche. La fusion entre la section de l'Opposition et la Ligue peut être opérée immédiatement si un accord intervient pour considérer, comme première tâche de la nouvelle organisation unifiée, l'élaboration d'un programme résumant les principes généraux du communisme international et traçant les directives principales pour l'action révolutionnaire dans le pays.

Comme seule limite à la discussion qui précèdera l'élaboration de ce programme est posée celle de rester dans les cadres des enseignements du communisme international, tel qu'il résulte de la révolution russe d'octobre et concrétisé par la partie des travaux des quatre premiers Congrès de l'I. C. qui se rapportent aux principes généraux, sans faire une obligation de l'acceptation des règles tactiques y élaborées.

La même restriction doit être faite pour les travaux de l'Opposition Communiste de Gauche dont la partie principielle doit faire partie intégrante du capital idéologique du communisme rénové, alors que la partie tactique ne peut être considérée comme obligatoire.

V. La levée de la part de l'Opposition de Gauche à l'obstacle à la fusion ne signifie pas qu'il n'y a plus de divergences entre les deux organisations. Ces divergences subsistent et s'expriment le plus nettement à l'heure actuelle dans la façon différente d'envisager la voie à suivre pour arriver à la constitution d'une véritable Internationale révolutionnaire. Ces divergences doivent trouver leur solution dans une confrontation permanente de la théorie et de l'action.

Afin de réaliser cette confrontation et d'arriver à sa solution définitive dans un sens ou dans l'autre, il sera garanti aux diverses tendances le droit d'expression le plus complet, y compris celui pour les camarades de ces tendances de se réunir pour présenter les documents qu'ils croiraient nécessaire de devoir présenter.

(Adopté à la réunion nationale des groupes de la Ligue des Communistes Internationalistes, le 24 septembre 1933).

Un révolutionnaire mou, hésitant dans les questions théoriques, borné dans son horizon, justifiant son inertie par la spontanéité du mouvement de masse, plus semblable à un secrétaire de trade-union qu'à un tribun populaire, sans un plan hardi et de grande envergure qui force le respect de ses adversaires, un révolutionnaire inexpérimenté et maladroit dans son métier (la lutte contre la police politique) est-ce là un révolutionnaire? Non, ce n'est qu'un misérable et grossier manouvrier. Que l'on ne s'offense pas de notre épithète en ce qui concerne l'impréparation, je me l'applique à moi-même le premier. J'ai travaillé dans un cercle qui s'assignait de vastes tâches et, comme tous mes camarades, je souffrais de sentir que nous n'étions que de grossiers manouvriers à ce moment historique où une organisation de révolutionnaires eût suffi pour retourner la Russie.

LENINE (Que faire?)

LE PRINCIPE DÉMOCRATIQUE

(Suite et fin.)

Une fois démontré que le principe démocratique n'a aucune vertu intrinsèque et qu'il ne vaut rien comme **principe**, parce qu'il est plutôt un simple **mécanisme** d'organisation fondé sur une simple et banale présomption arithmétique (suivant laquelle le plus grand nombre aurait raison et les moins nombreux auraient tort), voyons maintenant si — et dans quelle mesure — ce mécanisme est utile et suffisant pour la vie d'organisations qui comprennent des collectivités plus limitées, qui ne sont pas divisées par des frontières d'antagonismes, de conditions économiques, et que nous devons considérer dans le processus de leur évolution historique.

Peut-on appliquer ce mécanisme de démocratie au sein de la dictature prolétarienne, c'est-à-dire dans cette forme d'Etat surgie de la victoire révolutionnaire des classes rebelles au pouvoir de l'Etat bourgeois; de telle sorte qu'il soit possible de définir cette forme d'Etat grâce à son mécanisme intérieur de délégation et d'hierarchie, une « démocratie prolétarienne » ? Cette question ne peut être abordée a priori : il se peut fort bien que l'on arrive à la conclusion que tant qu'un autre mécanisme ne surgit pas de l'évolution des faits, le mécanisme démocratique peut être employé et suivant certaines modalités. Mais il faut se persuader qu'aucune raison ne milite en faveur de l'établissement a priori du concept de souveraineté de la « majorité » du prolétariat. Au lendemain de la révolution, le prolétariat n'est pas encore une collectivité complètement homogène et ne constitue pas une seule classe : en Russie, par exemple, le pouvoir est entre les mains des classes des ouvriers et des paysans, mais il est facile de prouver, pour peu que l'on considère le développement du mouvement révolutionnaire, que la classe du prolétariat industriel, de beaucoup moins nombreuse que celle des paysans, représente une partie beaucoup plus importante, et il est donc logique qu'au sein des conseils ouvriers, dans le mécanisme des Soviets, un vote ouvrier ait une valeur de beaucoup supérieure au vote d'un paysan. Nous ne voulons pas développer ici une analyse complète des caractères de la constitution de l'Etat prolétarien. Nous ne concevons pas ce dernier sous l'aspect immanent, comme les réactionnaires voient la monarchie de droit divin, les libéraux le parlementarisme avec le suffrage universel, les anarchistes le « non-Etat » : l'Etat prolétarien, en tant qu'organisation d'une classe contre d'autres classes qui doivent être dépouillées de leurs privilèges économiques, est une force historique réelle qui s'adapte au but qu'elle poursuit, c'est-à-dire aux nécessités pour lesquelles elle est née. A des moments donnés cette force pourrait retirer son impulsion des plus vastes consultations des masses aussi bien que d'organismes exécutifs restreints munis de pleins pouvoirs; l'essentiel c'est que cette organisation du pouvoir prolétarien ait les moyens et les armes pour abattre le privilège bourgeois et les résistances politiques et militaires de la bourgeoisie afin de pouvoir préparer la disparition des classes au travers des modifications toujours plus profondes de son rôle et de sa structure.

Une chose est certaine : alors que la démocratie bourgeoise n'a d'autres buts effectifs que d'exclure les grandes masses prolétariennes et petites bourgeoises de la direction de l'Etat, réservée aux grandes oligarchies industrielles, bancaires, agraires, la dictature prolétarienne doit pouvoir engager dans la lutte qu'elle incarne les couches les plus larges de la masse prolétarienne et même de ces couches en voie de prolétarianisation. Mais la réalisation de ce but ne s'identifie nullement — si ce n'est pour celui qui est suggestionné par des préjugés — avec la formation d'un vaste engrenage de consultations électives : celles-ci peuvent être trop fréquentes et — très souvent — trop peu fréquentes; en outre beaucoup de prolétaires, après avoir participé à de telles formes d'activité, s'abstiennent des